

VILLE DE



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 27 - adhesion-pass-culture

Présents :

-

Absents excusés :

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	000
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	00

I - Exposés des motifs

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le Ministère de la Culture, porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations.

Doté d'un crédit de 300 euros pour tous les jeunes âgés de 18 ans sans autre condition que leur âge et valable pendant deux ans, le Pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques ; c'est autant un dispositif d'aide financière qu'un outil centralisant l'information artistique et culturelle d'un territoire.

Sont éligibles au Pass Culture, les visites de lieux culturels, les cours et ateliers, les places et abonnements (spectacle, cinéma, festival), les achats de livres, DVD, disques, instruments de musique, jeux vidéo, abonnements en ligne.

Chaque structure (collectivité ou entreprise) est libre d'adhérer au dispositif et de proposer cette facilité aux jeunes. Afin de pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux au Pass Culture (Maison de Garonne, médiathèque Camille Ripoll et espace culturel François Mitterrand), il est proposé d'autoriser madame le maire à signer une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture, considérant la volonté de la Ville de Boé d'encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques, considérant l'intérêt pour la Ville de Boé de participer au dispositif Pass Culture porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture et le remboursement assuré par la SAS Pass Culture suite aux transactions effectuées dans le cadre du dispositif.

II - Considérants et références juridiques

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis de la commission culture et événements festifs,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE

ABSTENTION(S) :

AUTORISER : madame le maire à signer une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20231218-lmc1DIV2370027-DE
Date de réception en préfecture : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

DIV N° 2023 70 027

Rapporteur : **Monsieur Daniel PANTEIX**

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguët